

Montréal, le 10 janvier 2008

À AFFICHER

**À TOUS LES EMPLOYÉS RÉGULIERS ET RÉGULIERS À L'ESSAI
(INCLUANT LES POSTES 16-19,5),
MEMBRES DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE MAGASINS ET
DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC**

OBJET : RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Madame,
Monsieur,

Nous vous avisons qu'il y a eu un renouvellement du contrat d'assurance collective au 1er janvier 2008. Le Comité paritaire désire vous informer des nouveaux taux en vigueur au 6 janvier 2008.

TABLEAU DES PRIMES PAR PÉRIODE DE 28 JOURS

Employés réguliers

Assurance	Sans personne à charge		Avec personne à charge	
	Anciens taux	Nouveaux taux	Anciens taux	Nouveaux taux
Vie	0,6486 % du salaire périodique	0,5581 % du salaire périodique	1,7342 % du salaire périodique + 2,73 \$	1,4813 % du salaire périodique + 2,73 \$
Maladie	57,02 \$	58,78 \$	162,70 \$	167,75 \$
Salaire	1,1805 % du salaire périodique	1,1216 % du salaire périodique	1,1805 % du salaire périodique	1,1216 % du salaire périodique

.../2

Employés réguliers détenteurs d'un poste 16 – 19,5 h

Assurance	Sans personne à charge		Avec personne à charge	
	Anciens taux	Nouveaux taux	Anciens taux	Nouveaux taux
Vie	0,6486 % du salaire périodique	0,5581 % du salaire périodique	1,7342 % du salaire périodique + 2,73 \$	1,4813 % du salaire périodique + 2,73 \$
Maladie	57,02 \$	58,78 \$	162,70 \$	167,75 \$

Vous remarquerez une diminution des taux des garanties d'assurance vie et salaire.

Concernant le ticket modérateur applicable aux médicaments, il demeure inchangé à 10,50 \$.

De plus, nous vous fournissons en annexe des exemples de calcul des nouveaux taux en vigueur.

Nous vous invitons à communiquer avec le Service – Rémunération globale au 514 254-6000 poste 5673 pour toutes questions relatives à votre assurance.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

France Lavoie
Rémunération globale

FL/

c.c. : Membres du Comité paritaire

ANNEXE

EMPLOYÉS RÉGULIERS

Coordonnateur aux opérations en succursale

Échelon 5

Salaire annuel 42 011,24 \$

PLAN FAMILIAL			
Assurance vie	50,44 \$	Prime totale	254,31 \$
Maladie	167,75 \$	Part employeur	136,79 \$
Salaire	36,12 \$	Part employé	117,52 \$
PRIME TOTALE	254,31 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	29,38 \$

Caissier vendeur

Échelon 6

Salaire annuel 37 663,80 \$

PLAN INDIVIDUEL			
Assurance vie	16,11 \$	Prime totale	107,27 \$
Maladie	58,78 \$	Part employeur	57,04 \$
Salaire	32,38 \$	Part employé	50,24 \$
PRIME TOTALE	107,27 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	12,56 \$

Commis rangement 2

Échelon 04

Salaire annuel 32 307,25 \$

PLAN INDIVIDUEL			
Assurance vie	13,82 \$	Prime totale	100,38 \$
Maladie	58,78 \$	Part employeur	53,58 \$
Salaire	27,78 \$	Part employé	46,80 \$
PRIME TOTALE	100,38 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	11,70 \$

ANNEXE

**EMPLOYÉS RÉGULIERS DÉTENTEURS
D'UN POSTE 16 – 19,5 H**

**Coordonnateur aux opérations en succursale
Échelon 1
Salaire annuel 35 647,31 \$**

PLAN FAMILIAL			
Assurance vie	43,21 \$	Prime totale	210,96 \$
Maladie	167,75 \$	Part employeur	115,12 \$
		Part employé	95,84 \$
PRIME TOTALE	210,96 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	23,96 \$

PLAN FAMILIAL EXEMPTÉ VIE			
		Prime totale	167,75 \$
Maladie	167,75 \$	Part employeur	93,47 \$
		Part employé	74,28 \$
PRIME TOTALE	167,75 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	18,57 \$

PLAN FAMILIAL EXEMPTÉ MALADIE			
Vie	43,21 \$	Prime totale	43,21 \$
		Part employeur	21,61 \$
		Part employé	21,60 \$
PRIME TOTALE	43,21 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	5,40 \$

Caissier vendeur
Échelon 1
Salaire annuel 31 574,28 \$

PLAN INDIVIDUEL			
Assurance vie	13,51 \$	Prime totale	72,29 \$
Maladie	58,78 \$	Part employeur	39,53 \$
		Part employé	32,76 \$
PRIME TOTALE	72,29 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	8,19 \$

PLAN INDIVIDUEL EXEMPTÉ VIE			
		Prime totale	58,78 \$
Maladie	58,78 \$	Part employeur	32,78 \$
		Part employé	26,00 \$
PRIME TOTALE	58,78 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	6,50 \$

**Réservé aux employés assurés par un plan d'assurance collective d'un
deuxième emploi ou par le plan d'assurance collective d'un parent**

PLAN INDIVIDUEL EXEMPTÉ MALADIE			
Vie	13,51 \$	Prime totale	13,51 \$
		Part employeur	6,79 \$
		Part employé	6,72 \$
PRIME TOTALE	13,51 \$	PRIME HEBDOMADAIRE (POUR L'EMPLOYÉ)	1,68 \$